

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-neuf, le 6 juin à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND, Claudine PAYSANT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD

Excusé(e)s : Christophe BOITTIN, Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Florence PAINCHAUD, Marie-Thérèse ESNAULT, Yannez BOUCHER-HENRY

Pouvoirs : *Christophe BOITTIN a donné pouvoir à Christophe MONGODIN
Louis ROZE a donné pouvoir à David VEILLARD
Nicole BARDAINE a donné pouvoir à Claudine PAYSANT
Florence PAINCHAUD a donné pouvoir à Rachel CHEVILLARD
Marie-Thérèse ESNAULT a donné pouvoir à Pascale DAKA
Yannez BOUCHER-HENRY a donné pouvoir à Bernard DELAUNAY*

Marie-Anne BRIAND est nommée secrétaire de séance

Le conseil approuve à l'UNANIMITE l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour :

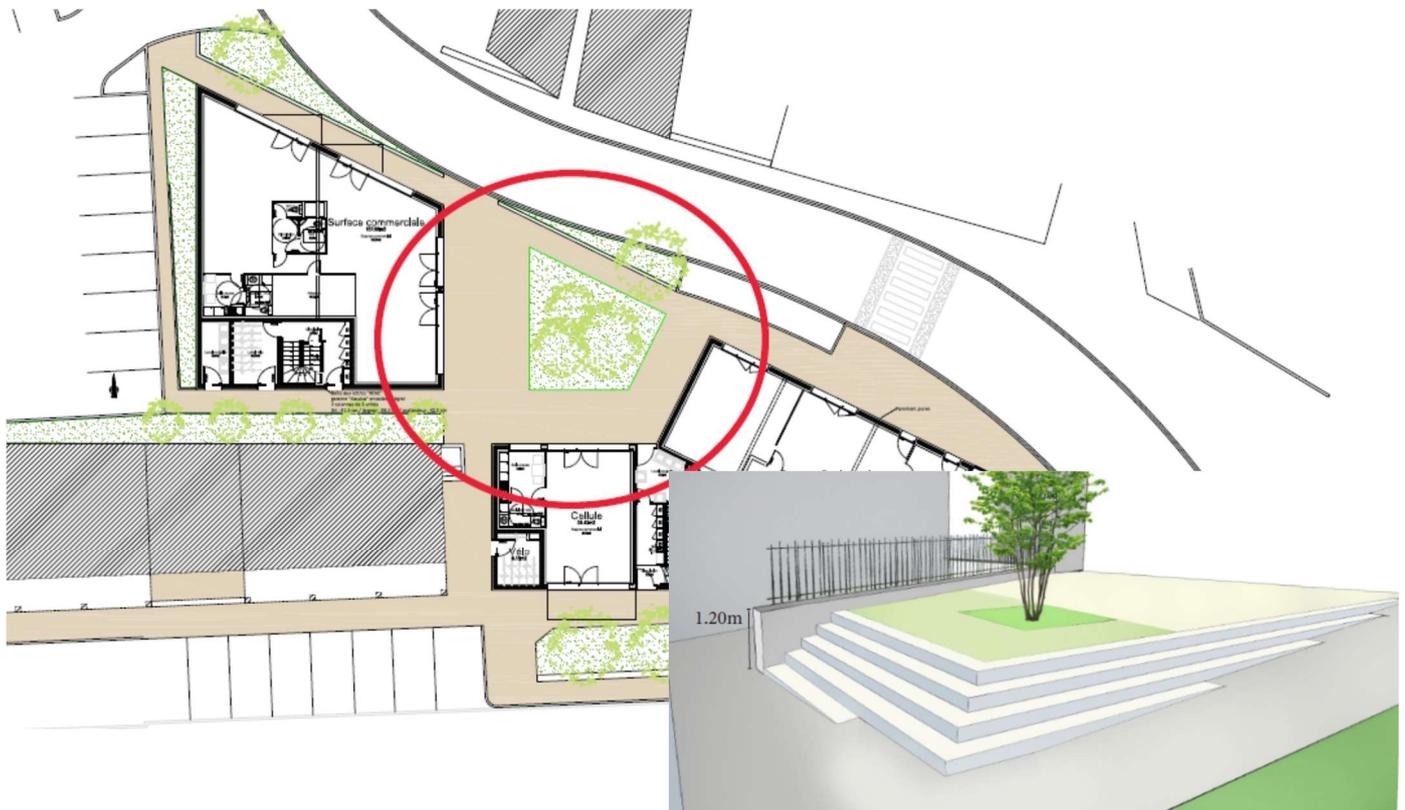
- Finances – Budget principal : décision modificative n°1

Avis du conseil municipal sur le procès-verbal du 2 mai 2019 : favorable à l'UNANIMITE

Le présent procès-verbal a été affiché le 14 juin 2019

➤ **2019 06 06 d1 – Restructuration de l'îlot St Martin : présentation du projet d'aménagement de la placette**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente aux conseillers le compte rendu de la commission voirie du 23 mai 2019 qui s'est tenue en présence de Gwénaél BOUVIER, du cabinet ABE :



Dans le cadre de cette opération, la commune doit procéder à la démolition de l'immeuble communal située 3, place de la Paix dit « le cube ». Cet immeuble, actuellement inoccupé, comprend un espace commercial et de service au rez-de-chaussée et un logement social communal conventionné à l'étage.

En vue de la démolition de ce bâtiment communal, Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire :

- A déposer auprès des services de l'Etat une demande de déconventionnement et de démolition du logement communal (convention n°35.1990.12.80.0.415.1123 signée le 26 décembre 1990 – logement T4C)
- A déposer une demande de permis de démolir
- A solliciter auprès de Vitré Communauté, délégataire des aides à la pierre pour le compte de l'Etat, une demande de subvention d'Etat de 4 184 € pour la démolition du logement conventionné en vue de la reconstruction d'un programme de 10 logements par le bailleur social NEOTOA
- A signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 06 06 d3 – Restructuration de l'îlot St Martin : demande de subvention au titre de l'appel à projet DSIL 2019**

Mme la Maire expose :

Le projet de restructuration de l'îlot St Martin pourrait être éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de l'appel à projet 2019 :

Priorité thématique : Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Etude pré-opérationnelle	16 325,00 €	DETR 2019	100 000,00 €	25%
Maîtrise d'œuvre voirie	14 978,00 €	Vitré Communauté	4 000,00 €	1%
Travaux VRD	374 275,00 €	EPF	4 897,50 €	1%
		DSIL 2019 - Appel à projet	210 000,00 €	52%
		Amendes de police	Sollicité	
		Appel à projet centres bourg	Sollicité	
		Autofinancement/emprunt	86 680,50 €	21%
Total	405 578,00 €		405 578,00 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de l'appel à projet DSIL 2019 pour ces travaux (Priorité thématique : développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements)
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 06 06 d4 – Ecole privée : modification de la convention relative à la subvention cantine/garderie**

Stéphane DOUABIN, conseiller délégué, expose :

Une rencontre avec l'école a eu lieu le 13 mai 2019 afin de faire le point sur la convention relative à la subvention versée pour la cantine et la garderie.

Il a été proposé la modification de la convention d'un commun accord. Les modifications portent principalement sur les points suivants :

- Modification de la date de révision du montant attribué par repas et par heure de garderie.
Indice INSEE initial : juillet
Nouvel indice : décembre
Cette modification permettra de connaître plus rapidement la subvention communale et permettra de solliciter les communes extérieures plus tôt
- La subvention garderie sera versée uniquement pour les enfants de Balazé

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire :

- A signer la convention modifiée (jointe en annexe de la délibération), qui prendra effet à la rentrée scolaire 2019-2020
- A signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et par 18 votes POUR et 1 vote CONTRE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 06 06 d5 – RIPAME Arc-en-Ciel : convention de mise à disposition gratuite des locaux et mutualisation des espaces**

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre de la création du RIPAME Arc-en-ciel, il est nécessaire de prévoir la signature d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux et mutualisation des espaces au RIPAME et à l'association Câlin Câlinou qui a souhaité s'intégrer dans la démarche de création du RIPAME.

Cette convention prévoit une mise à disposition gratuite des locaux et définit les conditions d'occupation de la salle des fêtes de Balazé (le jeudi matin).

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention ainsi que tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2019 06 06 d6 - Service Civique : convention avec la ligue de l'enseignement pour l'accueil d'un service civique**

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Le département a confié, par convention à la ligue de l'enseignement, l'objectif de mise à disposition de 25 jeunes en service civique auprès des mairies de moins de 3 500 habitants. La ligue assure le suivi administratif et financier de la mise à disposition. Le jeune engagé est placé sous la responsabilité juridique de la ligue de l'enseignement, qui lui verse l'indemnité due par la structure d'accueil. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune, hormis l'adhésion à la ligue qui s'élève à 87.50 € par an.

Pour rappel, un jeune avait déjà été accueilli l'an dernier mais avait mis un terme à sa mission de façon anticipée.

Il est proposé au conseil d'accueillir à nouveau un jeune en service civique dans le cadre de ce dispositif, afin d'exercer notamment les missions suivantes :

Action à la bibliothèque autour du numérique : Accueil des lecteurs, accès aux livres via le numérique, jardin champêtre...

Soutien aux démarches administratives sur internet

Accompagner les projets communs bibliothèque/jeunes

La durée de la mission sera de 8 mois à compter du 15 août 2019 (dates à confirmer) pour une durée hebdomadaire de présence de 24h.

Il est donc proposé au conseil :

- D'émettre un avis favorable à l'accueil d'un jeune en service civique au sein des services de la commune
- D'approuver l'adhésion de la commune à la Ligue de l'Enseignement d'Ille et Vilaine
- D'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec la ligue pour l'accueil d'un jeune ainsi que tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **2019 06 06 d7 – Vitré Communauté – convention pour l'instruction des ADS : avenant n°3**

Mme la Maire expose :

Par une délibération du 28 mai 2015, le conseil avait autorisé la signature avec Vitré Communauté d'une convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'attribution de compensation versée à la commune est chaque année diminuée du montant correspondant au nombre d'autorisations d'urbanisme instruites par les services de Vitré Communauté multiplié par le coût de l'équivalent PC (Instruction d'un permis de construire).

A la signature de la convention, ce coût, calculé en fonction du coût de fonctionnement du service instructeur, s'élevait à 200 € et était facturé de la façon suivante :

- Déclaration préalable : 0.7 équivalent PC
- Permis d'aménager : 1.2 équivalent PC
- Certificat d'urbanisme a (information) : 0.2 équivalent PC
- Certificat d'urbanisme b (opérationnel) : 0.4 équivalent PC
- Permis de démolir : 0.8 équivalent PC

Sur la base du bilan d'activité 2018, Vitré Communauté propose la signature d'un 3^{ème} avenant à la convention pour :

- Définir ce coût à 185 € l'équivalent PC pour l'exercice 2018 et le prévisionnel 2019
- Déléguer au bureau communautaire la décision de l'évolution des tarifs jusqu'à concurrence de 200 € l'équivalent PC

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n°3 à la convention pour l'instruction des ADS ainsi que tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2019 06 06 d8 – Personnel communal : création d'un poste d'agent des services techniques dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » (PEC)**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La commune de Balazé avait recruté le 10 septembre 2018 un agent en contrat PEC pour une durée d'un an (délibération d11 du 6 septembre 2018). Le contrat de cet agent devant s'achever le 9 septembre, il est proposé au conseil municipal :

- De recruter un nouvel agent et de créer un poste à compter du 10 septembre 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » et dans les conditions suivantes (identiques au précédent contrat) :
 - ✓ Contrat pour une durée de 12 mois. La date de signature du contrat pourra être adaptée en fonction de la disponibilité de la personne recrutée
 - ✓ Rémunération : SMIC + 4%
 - ✓ Prise en charge par l'Etat : 50 % de la rémunération horaire brute (SMIC) et exonération des charges patronales de sécurité sociale
 - ✓ Poste : agent polyvalent au sein des services techniques à raison de 20 h par semaine
 - ✓ Heures complémentaires et supplémentaires : elles pourront être payées le cas échéant. Elles seront réalisées à la demande de l'employeur
- D'autoriser Mme la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

- **2019 06 06 d9 – SDE 35 : convention de servitude pour des travaux de renforcement d'un réseau électrique à la Baslerie**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

La société EDO a été chargée par le SDE 35 de réaliser une étude relative à la sécurisation et au renforcement du réseau électrique aérien BT aux lieuxdits la Baslerie et Hainault.



Une convention de servitudes doit être signée pour permettre au SDE 35 d'effectuer des travaux sur le réseau électrique sur la parcelle communale YA 50 (Voie communale 140).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de servitudes ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2019 06 06 d10 – Finances – Budget principal : décision modificative n°1 (question complémentaire)**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, indique aux conseillers que des travaux ont été réalisés sur le réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « Le Moulin de la Roche ». Ces travaux pouvant être imputés en investissement, il est nécessaire de créer l'opération comptable et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

Opération créée : Opération n°160 - Travaux réseaux d'eaux pluviales

Décision modificative :

Opération 160 – Travaux réseaux d'eaux pluviales – compte 21538 : + 7 500 €

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : - 7 500 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette décision modificative et autorise Mme la Maire à signer tout document lié à ce dossier.

➤ **2019 06 06 d11 - Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 14 avril 2014 et du 16 novembre 2017)**

Droit de préemption urbain

- 2019-08 : Parcelle C455 située 3, rue Richard et appartenant à Mme Elise ROZE: pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte rendu des commissions**

Commission LASIC du 9/05/19

- Finalisation du contenu du bulletin de juin 2019
- Préparation de la fête de la musique

Rencontre avec l'école du 13/05/19 : vu en conseil

Commission Bâtiments du 21/05/19

- Travaux plomberie salle des sports (mise en accessibilité des sanitaires)
- Travaux divers bibliothèque

Commission voirie du 23/05/19 : vu en conseil

Commission ECEJ du 28/05

- Point sur les conventions (RIPAME, bibliothèque, subvention cantine garderie)
- Désignation d'un référent RIPAME : Pascale DAKA

Commission environnement/embellissement du 4/06/19

- Piétonnier de l'Orgerie
- Ecopâturage au Champ Richard

- Travaux cimetière
- Vente de miel
- Bouclage des agneaux
- Ilot St Martin
- Nettoyons la nature avec l'école

➤ **Questions et informations diverses**

1 GAZPAR : implantation d'un équipement de télérelève

Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, expose :

Lors de sa réunion du 22 janvier 2015, le conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention pour l'hébergement de concentrateurs sur les toits d'immeuble dans le cadre de l'opération compteur communicants gaz de GRDF. Le site exact de l'implantation n'était alors pas défini.

GRDF a recontacté la commune et propose l'implantation sur l'antenne collective du lotissement « Le Chant du Ruisseau ».

Après échanges, le conseil souhaite que des renseignements soient pris sur les interférences éventuelles avec l'antenne collective avant la validation du site d'implantation.

2 Dates à retenir

Fête de la musique 2019 : 14/06

Batachristival Taillis : 16/06/2019

3 Questions diverses

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 11 juillet

Jeudi 5 septembre

Jeudi 10 octobre

Jeudi 14 novembre

Jeudi 12 décembre

La Maire :

Les membres du bureau municipal :